

23.07.2014 – 09:42 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La SSE lance un appel pour signer la pétition contre une protection unilatérale des paysages

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) lance un appel pour signer la pétition «Régions de montagne: protéger, mais aussi utiliser». Cette pétition met en garde contre une protection unilatérale des paysages, ne tenant pas compte des besoins économiques des régions périphériques et de montagne. Elle est soutenue par plusieurs associations économiques et des régions de montagne.

Des contraintes de protection en constante augmentation font obstacle aux débouchés économiques des régions de montagne et accélèrent l'exode des jeunes. En signant la pétition «Régions de montagne: protéger, mais aussi utiliser», vous exprimez clairement votre refus de voir la Suisse progressivement subdivisée en espaces urbains et ruraux. Dans le cadre de la révision en cours des dispositions sur la protection des paysages, il faut accorder la même importance aux aspects de l'évolution économique qu'à ceux relevant de la sauvegarde et du maintien de nos espaces naturels. La population alpine a tout autant droit au développement économique que la population des agglomérations et elle a besoin de perspectives d'avenir.

La pétition est soutenue par les associations suivantes: Groupement suisse pour les régions de montagne, Union suisse des arts et métiers, Schweizer Bergführerverband, Fédération suisse du tourisme, Swiss Snowsports, Remontées mécaniques suisses, Association romande et tessinoise des Chefs de Sécurité et Patrouilleurs et Société Suisse des Entrepreneurs.

Vous pouvez télécharger cette pétition sous le lien suivant:
www.petition-population-de-montagne.ch/signer-la-petition

Contact:

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'44
Mobile: +41/78/720'90'50
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100759272> abgerufen werden.